



Note importante concernant les absences lors de la session d'examen de juin

Lévis, le 13 avril 2018

Aux parents des élèves de l'école

Bonjour,

Vous recevrez dans les jours à venir le calendrier des épreuves de fin d'année. Les délais entre la correction des examens et la remise des notes étant fixés par des obligations ministérielles, il est important que les élèves complètent leurs examens aux dates prévues. Il est essentiel de préserver l'intégrité des épreuves et de s'assurer que tous les élèves aient des chances égales quant à la passation des examens.

Je porte à votre attention l'importance de la **présence obligatoire** de votre enfant à toutes les épreuves de fin d'année. Toutefois, si votre enfant devait s'absenter à une épreuve, seuls les motifs reconnus par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur seraient acceptés :

- Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale
- Décès d'un proche parent
- Convocation au tribunal
- Participation à une compétition sportive de haut niveau (internationale et fédération)

En lien avec ces motifs, toutes les pièces justificatives (originaux) doivent être transmises à la direction de niveau et les modalités de reprise vous seront communiquées. Sachez que si l'absence de votre enfant ne peut être justifiée selon les exigences du ministère, il se verra attribuer la note 0 à l'épreuve qu'il aura manquée.

L'évaluation des apprentissages est un processus rigoureux et nous comptons sur votre collaboration.

Caroline Marcotte, directrice